

Otake'Est

3^{eme} édition

Concours Cosplay

Règlement

ARTICLE 1

Lieu et horaire

Le concours cosplay se déroulera pendant «Otake'Est», le **25 & 26 Août 2018**.
Le **concours débutera vers 14h le samedi** et vers **13h le dimanche**.
Les **résultats** du concours seront annoncés vers **17h le samedi** et vers **16h le dimanche**.

ARTICLE 2

Les inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement via le formulaire d'inscription sur le site:
<http://otakest.fr/concours-cosplay>

Avant le 22 Août 2018 inclus. (aucune inscription ne sera acceptée sur place)
Les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 3

Catégories

Catégories proposées :

- En Individuel
- En Groupe

ARTICLE 4

Conditions de réutilisation de costume

Le report de tout costume est autorisé tant que celui-ci respecte le règlement mis en place.

ARTICLE 5

Catégories d'origine des costumes autorisées

Les catégories autorisées pour les sources dont sont issus les costumes sont :

- Animes et mangas asiatiques
- Dessins animés et BD européens
- Dessins animés et comics américains
- Jeux vidéo
- Films ou séries étrangers
- Sentai ou Metal Hero

ARTICLE 6

Durée de passage sur scène

La durée autorisée des prestations est la suivante :

- **1min30 maximum** pour les **individuels**
- **3min maximum** pour les **groupes**

Bien sûr, ces durées sont des durées limites. Vous pouvez bien évidemment faire moins.

ARTICLE 7

Vestiaires

Des loges seront à la disposition des cosplayers inscrits uniquement.

Nous rappelons que ces loges ne sont pas surveillées, Cosplay (Fanche-Comté) ne saurait être tenue responsable d'éventuels vols, pertes, dégradations.

Il convient à chacun de s'assurer de ne laisser aucun objet de valeur dans les loges.

ARTICLE 8

Validation

Chaque participant sera dans l'obligation de se présenter le jour même du concours à l'accueil de « Otak'Est » avant 12h00 pour le samedi et 11h00 pour le dimanche, afin de valider définitivement l'inscription.

ARTICLE 9

Interdictions

Pour des raisons de sécurité, sont interdits d'utilisation sous peine de disqualification, voire de poursuites pénales :

- **Armes blanches** : toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, telles que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc.
- **Armes à feu** : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc.
- **Armes incendiaires** : toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes.
- **Liquides facilement inflammables** : tout liquide qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes comme les alcools à brûler.
- Tous les produits susceptibles de **salir ou détériorer la scène ou la salle** : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes...

Sont également interdits sous peine de disqualification :

- **Les costumes achetés** : Seuls sont acceptés les costumes réalisés par le participant et présentant un intérêt artistique.
- **Les costumes et accessoires fabriqués par une tierce personne** : les costumes et accessoires doivent avoir été réalisés en grande partie par les participants au concours, seule une participation minimale d'un tiers est autorisée.
- **Liquides indélébiles** : Tout liquide qui ne s'enlève pas avec un simple produit nettoyant et nécessite un traitement coûteux de rénovation.
- **Tout objet et geste à caractère discriminatoire ou pornographique.**
- **Tout objet et geste incitant à la violence ou qui la provoque.**

ARTICLE 10

Accessoires

- Les accessoires achetés sont autorisés mais peuvent avoir un impact sur la notation finale par les juges. Les accessoires faits main sont à privilégier.
- Cosplay (Franche-comté) garantit la possibilité de fournir pour la prestation de la finale une table et deux chaises au maximum.

Médias

Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez remplir entièrement votre fiche (informations personnelles, décrire votre costume et prestation, etc...) mais également :

- Joindre une ou plusieurs images du personnage cosplayé
- Joindre votre fichier d'accompagnement audio

1. Images du personnage cosplayé

De préférence une ou plusieurs images complètes représentant le personnage de la tête aux pieds, une vue de l'arrière du costume étant un plus lors de la notation, de même pour les accessoires. Ne négligez pas le choix de vos images, celles-ci ont une très grande importance lors de la notation (selon la qualité et la taille de l'image mais aussi les couleurs, la proportion, les accessoires du personnage, etc). Attention, il ne s'agit pas de photos de vous mais d'images du personnage cosplayé !

2. Fichier d'accompagnement audio

Vous devez joindre un fichier d'accompagnement audio au format .mp3 ou .wav (aucun autre format ne sera accepté) lors de votre inscription. Les liens Youtube, Dailymotion et autres sites d'hébergement vidéo sont INTERDITS. Ce fichier doit être également apporté sur place lors de la confirmation de l'inscription sur support numérique compatible (idéalement clé USB) afin de palier à tout problème avec le fichier média envoyé lors de l'inscription (fichier corrompu, son coupé ou inaudible, etc...). En cas de problème persistant même avec le remplacement par le fichier apporté sur place, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. Attention : nous ne pourrions être tenus responsables en cas de problème de compréhension lié à la sonorisation de la scène.

3. Nous ne prêtons pas de micros, toutes vos prestations doivent être pré-enregistrées.

Notation

Les éléments liés à la notation s'appuient sur deux événements :

- Dans un premier temps, le jury s'entretiendra avec le participant avant le concours afin de lui poser des questions techniques sur son costume.
- Dans un second temps, le jury se concentrera sur la prestation du participant sur scène et d'éventuels éléments du costume (solidité du costume notamment).

Les membres du jury choisis par Cosplay (Franche-Comté) jugeront les participants sur :

- La difficulté technique de votre costume
- Le choix des tissus ou des matériaux
- La qualité de la couture ou de la construction
- L'utilité et l'utilisation de vos accessoires
- La ressemblance avec l'image de référence
- Le rendu final du costume
- La compréhension de la prestation
- L'originalité de la prestation
- L'attitude sur scène
- Le rendu final de la prestation

Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation. Cependant, le jury se tiendra à la disposition des participants après le concours pour d'éventuelles questions au sujet du costume ou de la prestation.

Cosplay (Franche-Comté) se réserve la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. Cosplay (Franche-Comté) se réserve également le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

ARTICLE 13

Disqualification

Tout participant responsable directement ou indirectement de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportement choquant ou du même ordre lors du concours sera immédiatement disqualifié de façon définitive, sans préjudice de toute action civile ou pénale qui pourrait découler de ces faits en application des lois en vigueur.

ARTICLE 14

Droit à l'image

En acceptant le présent règlement, tout participant autorise Cosplay (Franche-Comté), ses membres, les personnes qu'elle aura employées ou mandatées, à fixer par tout moyen l'image (photographique et/ou vidéographique) du participant pendant toute la durée de « Otak'Est ».

Il autorise également Cosplay (Franche-Comté) à réutiliser librement cette fixation sur tout support à des fins notamment illustratives et promotionnelles, dans le strict cadre toutefois de l'activité associative de l'association.

ARTICLE 15

Droit de propriété intellectuelle

En acceptant le présent règlement, tout participant autorise Cosplay (Franche-Comté), ses membres, les personnes qu'elle aura employé ou mandaté, à fixer par tout moyen l'image (photographique et/ou vidéographique) du participant pendant toute la durée de « Otak'Est ».

Il autorise également Cosplay (Franche-Comté) à réutiliser librement cette fixation sur tout support à des fins notamment illustratives et promotionnelles, dans le strict cadre toutefois de l'activité associative de l'association.

ARTICLE 16

Mineurs

Nous demandons aux mineurs de nous fournir une autorisation parentale pour l'inscription. Les moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte lors de leur passage sur scène.

Exemple d'autorisation parentale :

« Je soussigné(e) *NOM PRENOM* du tuteur légal autorise mon enfant *NOM PRENOM* à participer au concours cosplay de « Otak'Est, 3ème édition » .

Fait à.....le / /

Signature..... »

ARTICLE 17

Engagement du participant

Toute personne physique s'inscrivant et à fortiori participant au concours de cosplay s'engage à respecter sans réserve le présent règlement dans son intégralité. Aucun participant au concours de cosplay ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance du présent règlement.

